

Publié le 26/03/2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240321-2024_25-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Janville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
15.03.2024
Date d'affichage
15.03.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 28
Titulaires 26
Suppléants 2
Pouvoirs 8
Votants 36

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (pouvoir à Joël DUGUEY), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT) et M. Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER).

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

Délibération n° 2024 / 25

Objet : TRANSITION ENERGETIQUE - Lutte collective contre les ragondins : indemnisation de la CDC

Par délibération en date du 17 février 2022, le Conseil communautaire a décidé d'indemniser chaque capture de ragondins à hauteur de 3,50 € (montant inscrit dans la convention 2022-2024 établie avec la FREDON). Le Département du Calvados abondait à hauteur de 1,50 €. Celui-ci a depuis limité sa subvention à 0,50 €. Il est proposé au Conseil communautaire d'indemniser les captures à hauteur de 4,50 € afin de combler la différence avec des territoires voisins.

Il convient ensuite de passer un avenant à la convention avec la FREDON afin de prendre en compte ce changement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Etablit l'indemnité de capture 2024 à 4,50 € par ragondin ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer l'avenant n°1 correspondant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude FOUCHER



Le Président,
Philippe PESQUEREL

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240321-2024_25-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr